

Saguenay, le 7 mars 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
800, chemin Ste-Foy
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-02-01-1040604
400383891

Objet : Exploitation d'une sablière

22D13-003

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 18 décembre 2006 et reçue le 21 décembre 2006 et complétée le 1^{er} mars 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière dans le cadre de l'entretien de chemins d'hiver située sur une partie du lot 19P, rang 1, canton Milot à Saint-Ludger-de-Milot aux coordonnées UTM NAD 83 suivantes : 297926 mE - 5417678 mN.

La superficie totale, la profondeur moyenne et maximale d'exploitation seront respectivement de 10 ha, 1,5 et 2 mètres.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé «*Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage*», signé le 18 décembre 2006 par monsieur André Ouellet, ing. du MRNF, 2 annexes accompagnent cette demande.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1040604
400383891

Le 7 mars 2007

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HT/RB/sg

Hélène Tremblay
Directrice régionale